

23 mars 2022



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

Préparé par l'Équipe de la Chaire

Regard sur le Budget 2022-2023 du Québec

Faits saillants de finances
publiques et de politique fiscale





Luc Godbout,
titulaire de la Chaire

Depuis une trentaine d'années, l'inflation, en tournant autour de 2 %, ne tracassait ni les gouvernements ni les ménages. Or, le ministère des Finances l'estime à 4,7 % pour 2022. Sa réapparition soudaine entraîne un stress financier pour plusieurs citoyens. Ainsi, cette inflation plus vive qu'anticipé a créé un consensus politique pour que le gouvernement réagisse par une mesure visant à tenir compte de la hausse du coût de la vie.

Évidemment, il faut se rappeler que l'actuel exercice budgétaire ne se limite pas à ce montant versé aux citoyens. Le budget révèle que plusieurs défis demeurent encore bien présents et qu'il faut s'y attaquer.

Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale – Budget 2022-2023 du Québec



1. Une croissance prévue du PIB réel de 2,7 % en 2022 qui ralentit ensuite jusqu'à 1,5 % à partir de 2024.
2. Un taux d'inflation élevé en 2022 (4,7 %), mais qui retournerait à un taux près de la cible de 2 % de la Banque du Canada dès 2023.
3. Un déficit plus faible que prévu en 2021-2022, estimé à 7,4 G\$, malgré les nouvelles initiatives.
4. Un déficit structurel est toujours présent, mais a été significativement réduit.
5. L'année 2027-2028 demeure encore l'année prévue pour le retour à l'équilibre.
6. Parmi les revenus fiscaux, les recettes tirées des impôts des sociétés ne croîtraient pas en 2022-2023.

Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale – Budget 2022-2023 du Québec



7. Avec la fin des transferts ponctuels liés à la COVID-19, les transferts fédéraux montrent une baisse en 2022-2023.
8. Les dépenses de portefeuilles, excluant les mesures COVID-19, augmentent de 4,9 % en 2022-2023.
9. Le PQI 2022-2032 s'élève à 142,6 G\$ et 56 % des investissements en infrastructures sont planifiés dans les cinq premières années.
10. La cible de la dette brute au PIB est atteinte au 31 mars 2022, mais celle du ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB ne le sera pas au 31 mars 2026.
11. Mise en place du Crédit d'impôt remboursable attribuant un montant ponctuel pour pallier la hausse du coût de la vie d'un maximum de 500 \$ par personne adulte.
12. Roulez vert : Réduction du rabais maximal à partir du 1^{er} avril 2022.

L'économie	6
Les finances publiques	11
Mesures budgétaires et fiscales pour les particuliers	28
Mesures budgétaires et fiscales touchant les sociétés	34
Et aussi	38
Et après ?	42

Note : Sauf indication contraire, les informations du présent Regard CFFP sont tirées de *Budget 2022-2023. Plan budgétaire*, Mars 2022.



Faits saillants

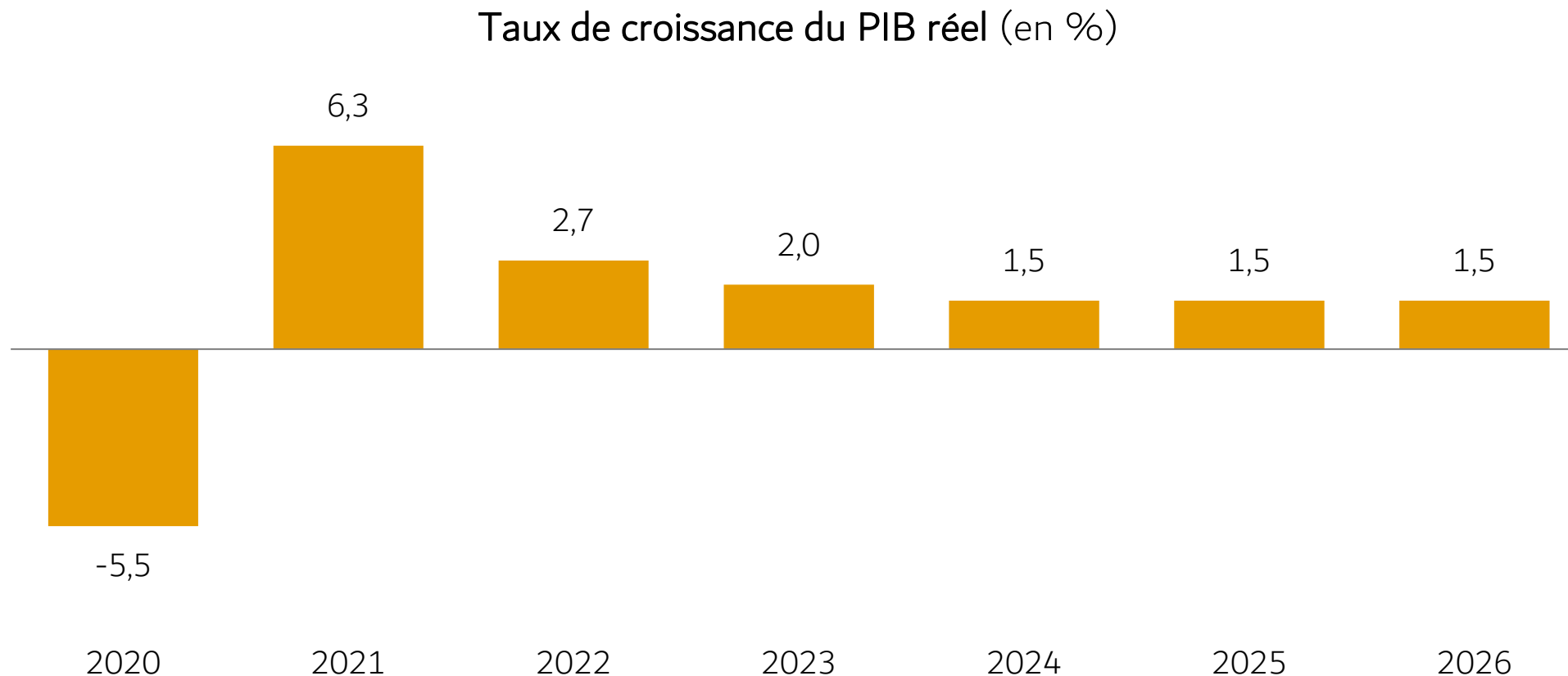
L'économie

Budget 2022-2023 du Québec

Perspectives économiques – Évolution du PIB réel

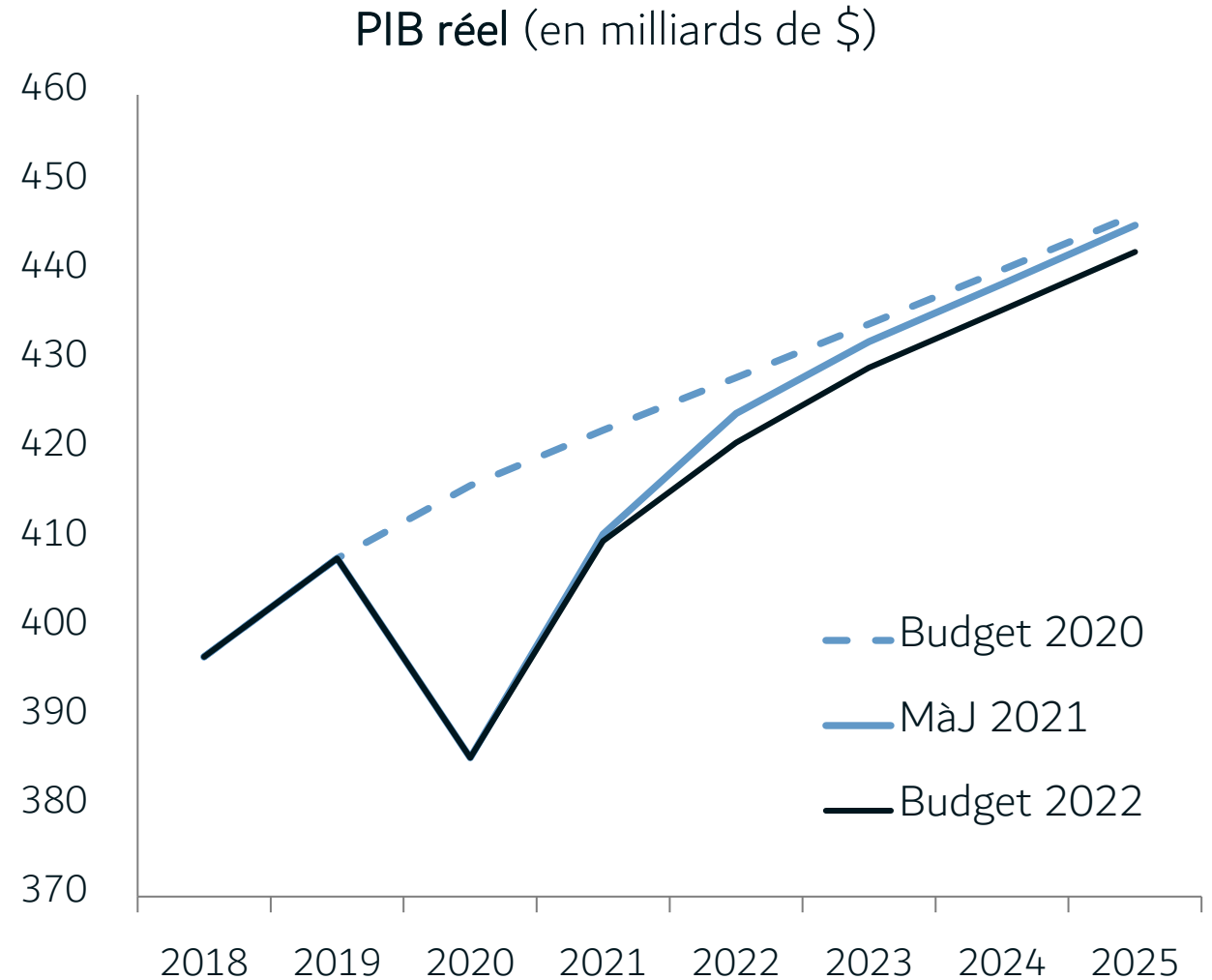


- Après une forte croissance économique en 2021, la prévision de croissance économique est de 2,7 % en 2022 et de 2,0 % en 2023.



- Le PIB nominal devrait quant à lui croître de 6,4 % en 2022 et de 3,5 % en 2023.

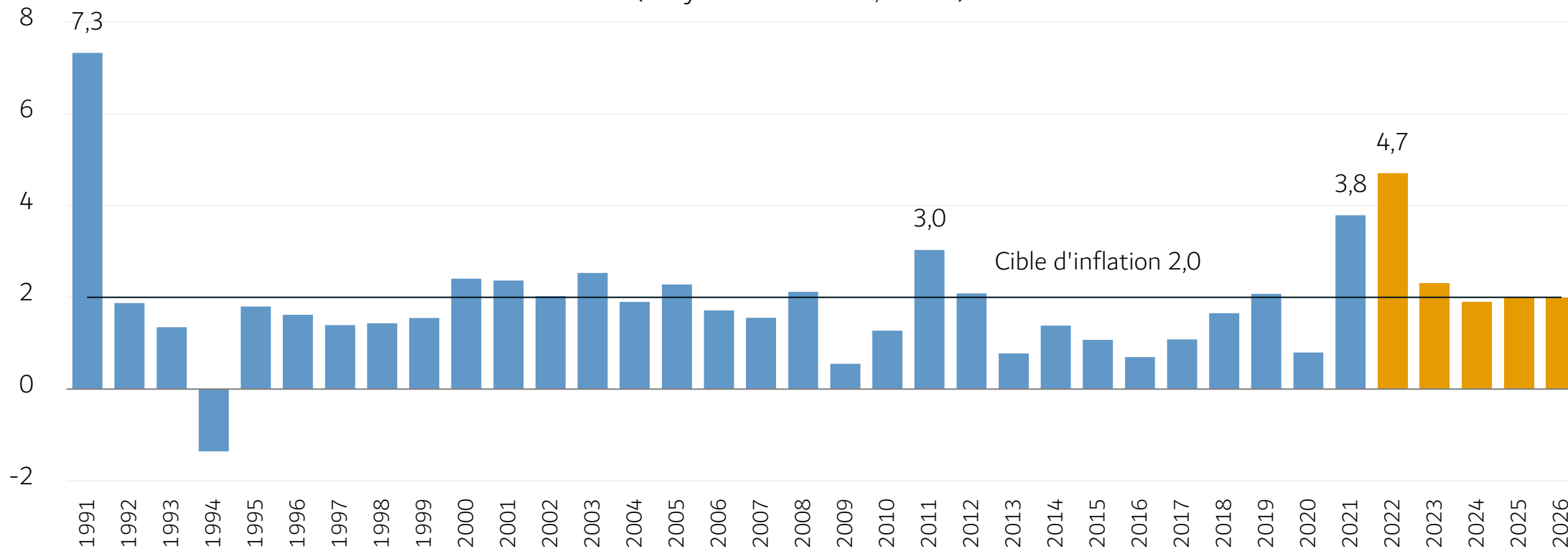
- Par rapport au Point sur la situation économique et financière de novembre 2021 (MàJ 2021), un certain ralentissement de la croissance du PIB réel est observé en 2021 (-0,2 point de %) et en 2022 (-0,6 point de %).
- En 2025, le niveau du PIB réel serait de 1 % inférieur au niveau prévu avant la pandémie (Budget 2020).



Perspectives économiques – Inflation

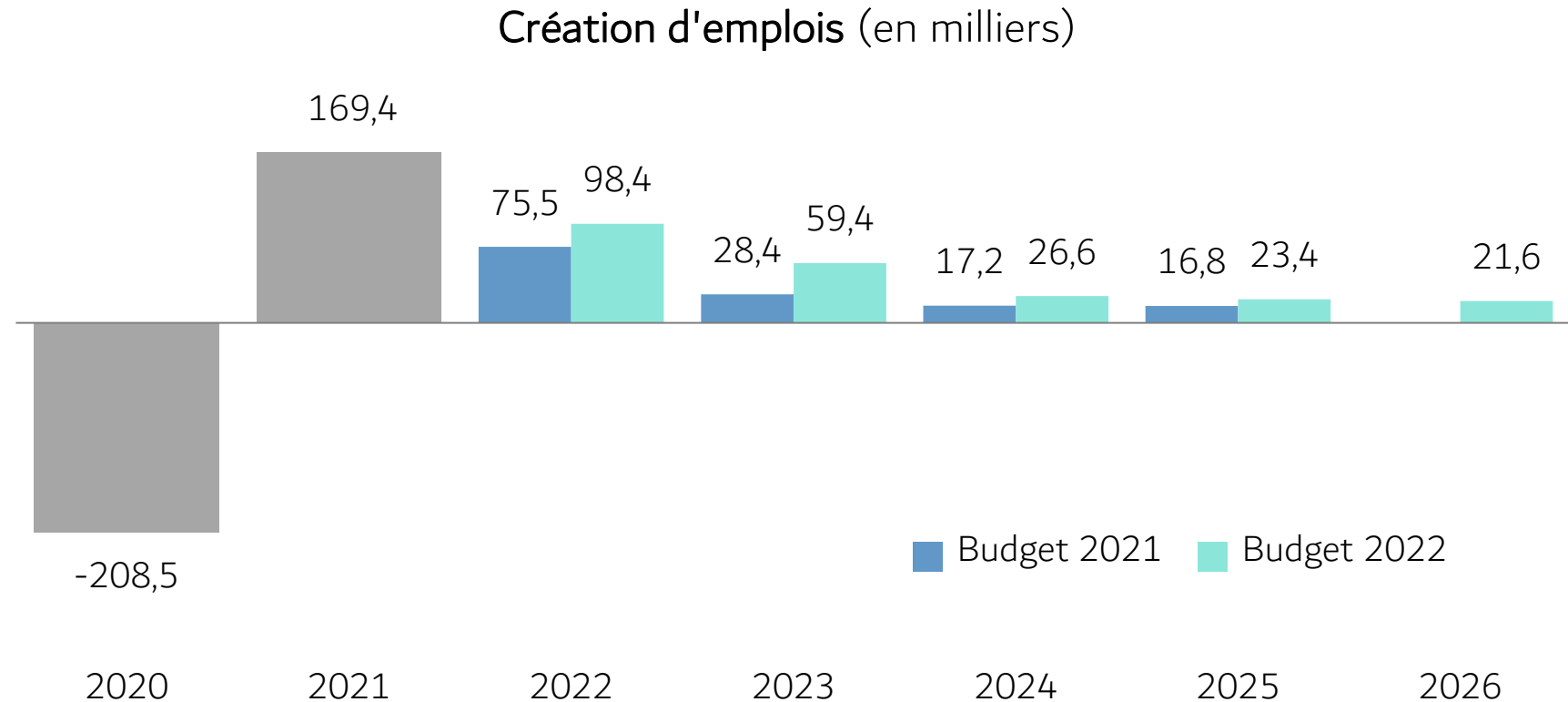
- Depuis l'établissement de la cible d'inflation en 1991, le taux d'inflation a généralement tourné autour de 2 %.
- Avec un taux d'inflation prévu de 4,7 % en 2022, le taux atteint son niveau le plus élevé depuis 1991.
- Il est prévu que le taux redescende vers la cible en 2023.

Taux d'inflation de l'IPC d'ensemble
(moyenne annuelle, en %)



Autre source : Statistique Canada

- Témoignant de la rareté de main-d'œuvre, le nombre de postes vacants au 3^e trimestre de 2021 a augmenté de 100 000 par rapport au 3^e trimestre de 2019.
- La création d'emplois prévue en 2022 est plus faible qu'indiqué lors de la mise à jour économique (-10 000), mais plus vigoureuse qu'au Budget 2021. Les prévisions de nombre d'emplois ajoutés sont aussi plus élevées pour 2023 à 2025.





Faits saillants

Les finances publiques

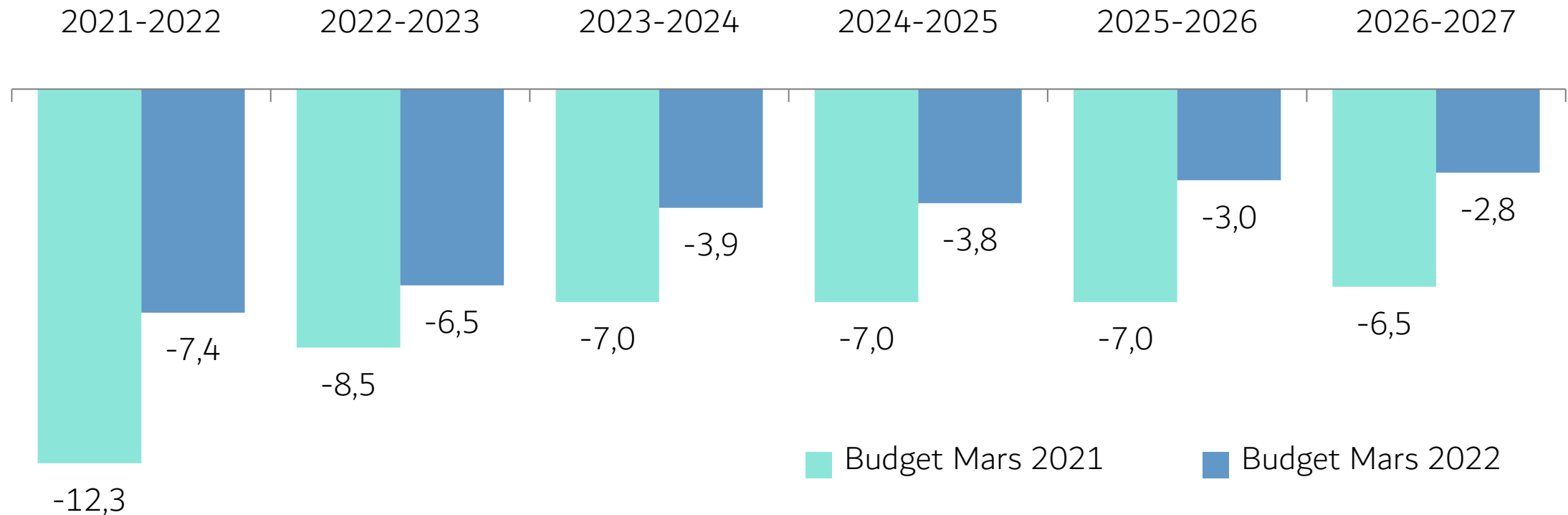
Budget 2022-2023 du Québec

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire



- 2021-2022 : le déficit budgétaire est estimé à 7,35 G\$ avant utilisation de la réserve de stabilisation. Après utilisation de la réserve de 1,22 G\$, il sera de 6,13 G\$.
- Le déficit structurel estimé à 6,5 G\$ en mars 2021 et à 4 G\$ en novembre 2021 est ramené à 2,8 G\$.

Solde budgétaire au sens de la Loi (en milliards de \$)



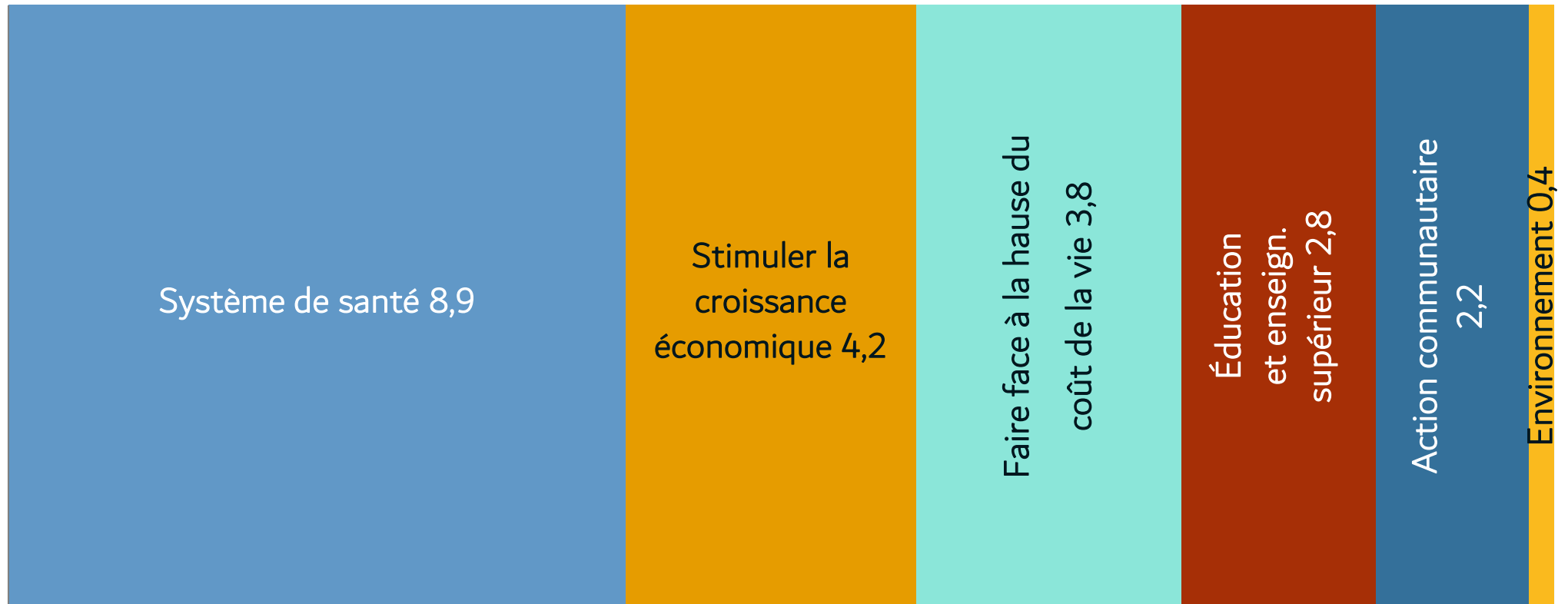
Note : Solde budgétaire avant la réserve de stabilisation.

Nouvelles initiatives

- 22,3 G\$ de nouvelles initiatives de 2021-2022 à 2026-2027.

Initiatives du budget (en milliards de \$)

2021-2022 à
2026-2027

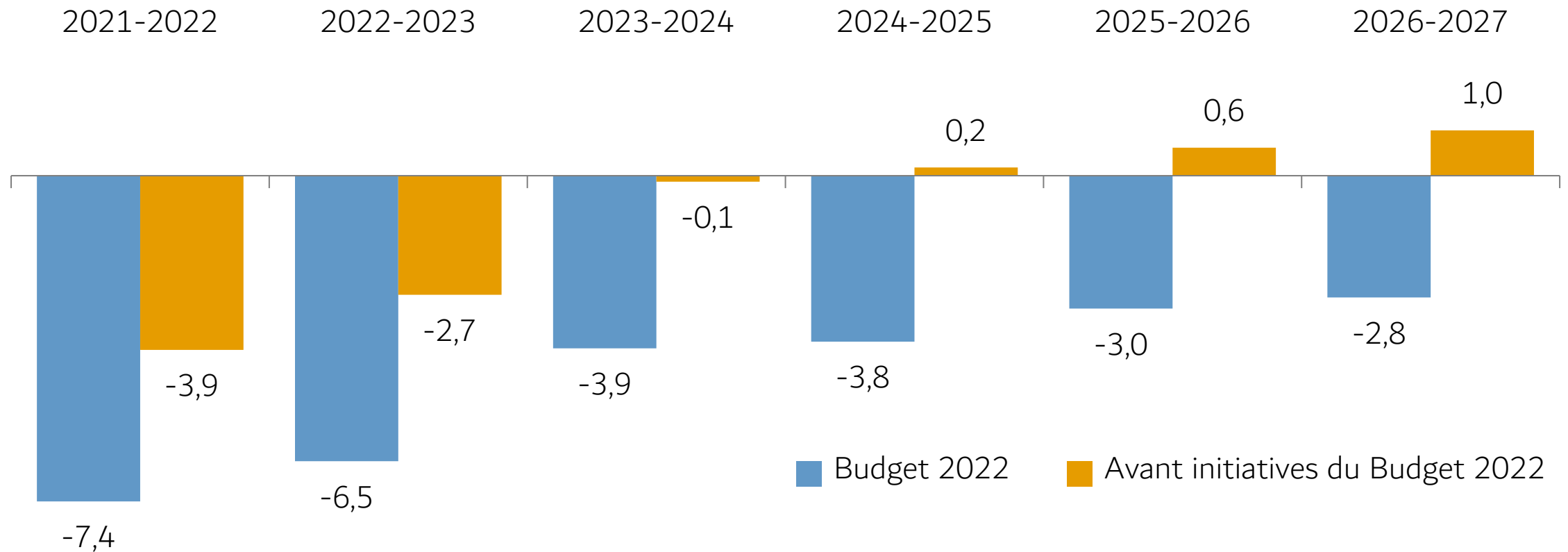


Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire



- Sans les nouvelles initiatives du budget 2022-2023, l'équilibre budgétaire aurait été pratiquement atteint en 2023-2024.

Solde budgétaire au sens de la Loi (en milliards de \$)



Note : En 2021-2022, le solde budgétaire est avant utilisation de la réserve de stabilisation de 1,2 G\$.

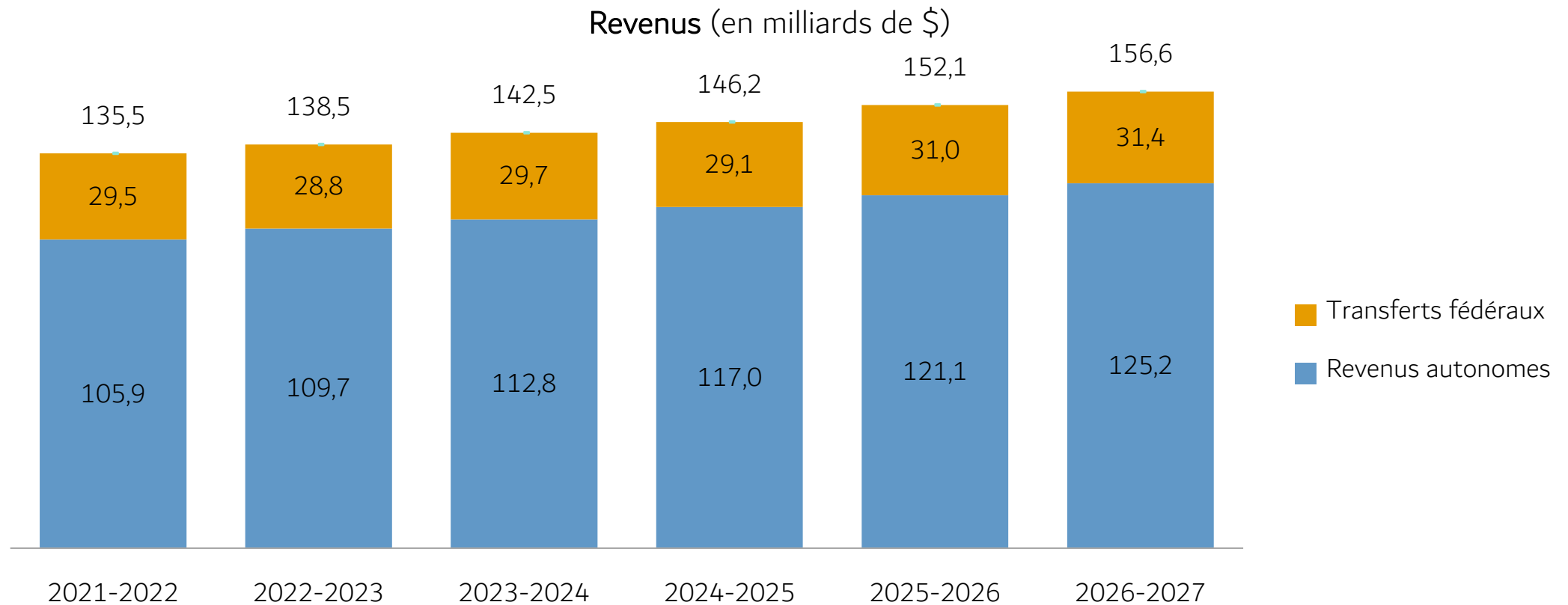
- La *Loi sur l'équilibre budgétaire* a été modifiée par le projet de loi n° 172 (24 février 2022).
 - Suspension temporaire de certains effets, jusqu'à la fin de l'année financière déterminée par le ministre, au plus tard à l'occasion du discours sur le budget de l'année financière 2023-2024.

- Le retour à l'équilibre budgétaire est toutefois toujours prévu d'ici 2027-2028, basé sur les principes suivants :
 - l'engagement gouvernemental de ne pas alourdir le fardeau fiscal;
 - le financement adéquat des grandes missions de l'État;
 - une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus;
 - l'accélération de la croissance économique;
 - une contribution fédérale accrue pour les dépenses de santé.

Revenus

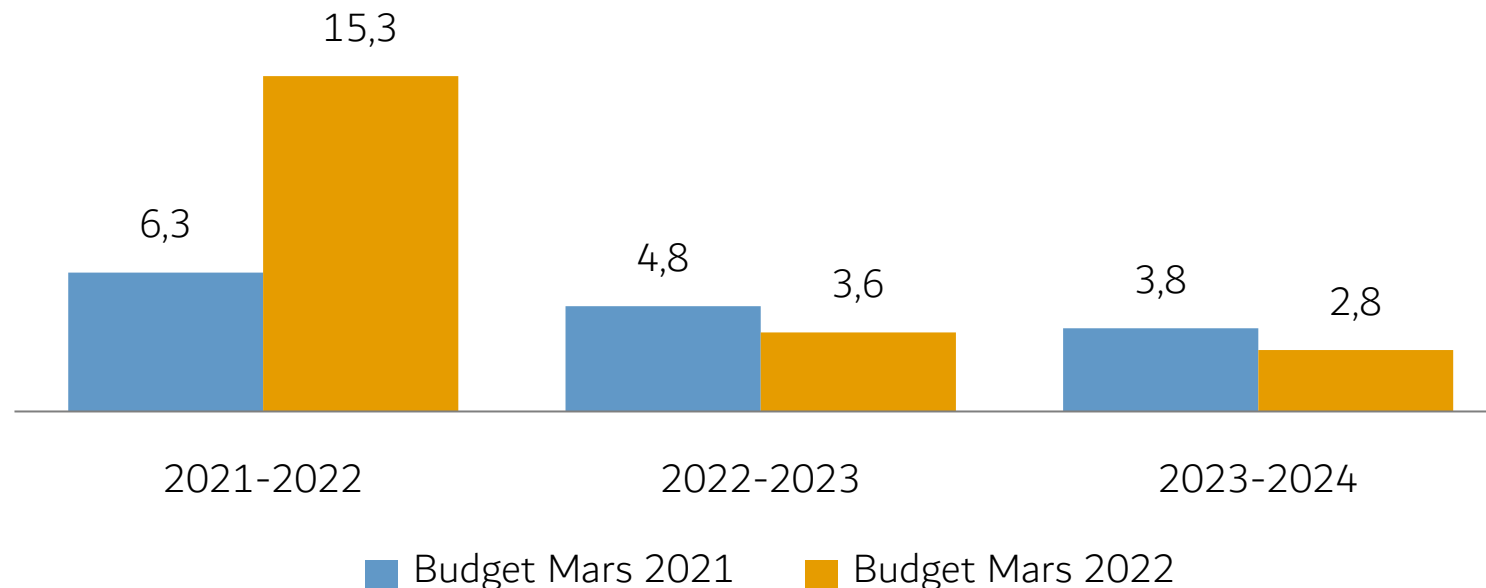


- Les revenus autonomes vont croître de 3,6 % en 2022-2023 et les transferts vont diminuer de 2,6 %.
- De 2023-2024 à 2026-2027, la croissance annuelle moyenne sera de :
 - 3,4 % pour les revenus autonomes;
 - 2,3 % pour les transferts fédéraux.



- Gonflée par l'inflation, la croissance des revenus autonomes en 2021-2022 est significativement plus élevée que ce qui était prévu dans le Budget 2021.
- Pour les deux années qui suivent, la croissance anticipée est toutefois moindre que ce qui était indiqué dans le Budget 2021.

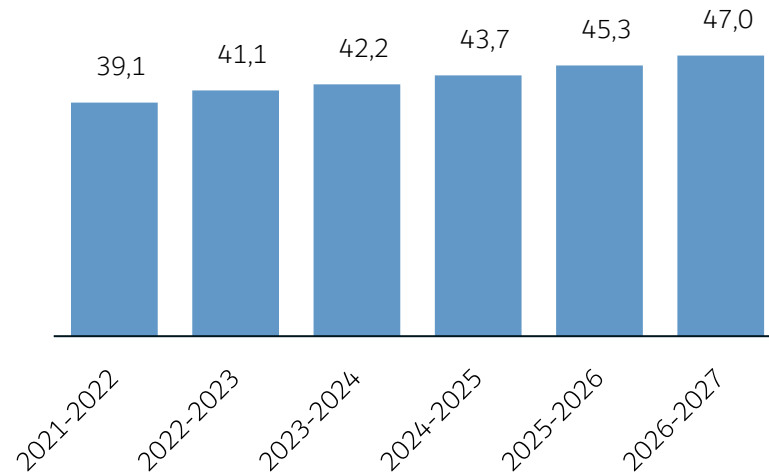
Taux de croissance des revenus autonomes (en %)



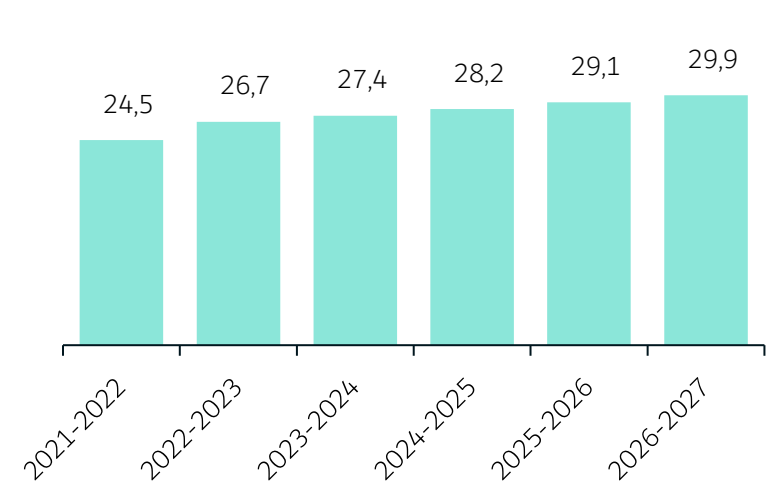
Revenus autonomes

- Sauf pour 2022-2023 où on attend une plus forte croissance, les recettes de l'impôt sur le revenu et des taxes à la consommation progressent à un rythme relativement régulier sur la période de projection.

Impôt sur le revenu des particuliers
(en milliards de \$)

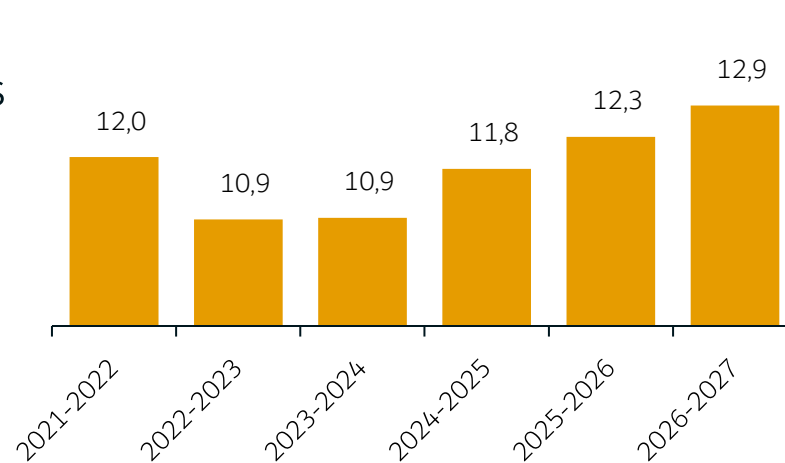


Taxes à la consommation
(en milliards de \$)

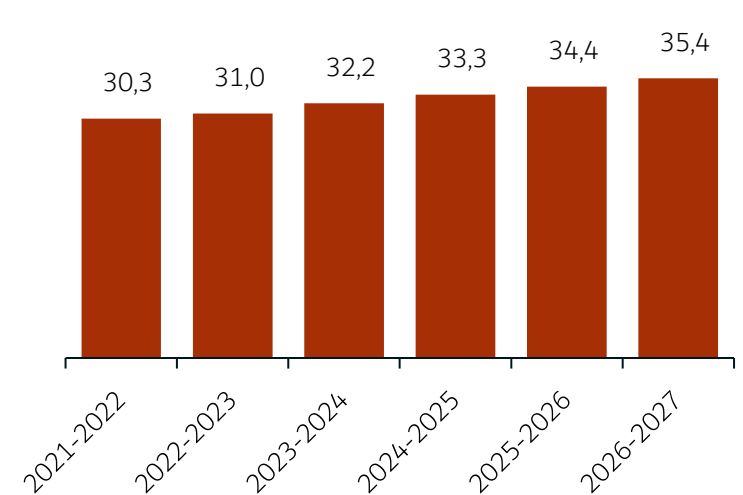


- Les recettes tirées des impôts des sociétés ont fortement crû en 2021-2022 (+33,9 %). Elles baisseront en 2022-2023 et leur croissance reprendra seulement en 2024-2025.

Impôts des sociétés
(en milliards de \$)

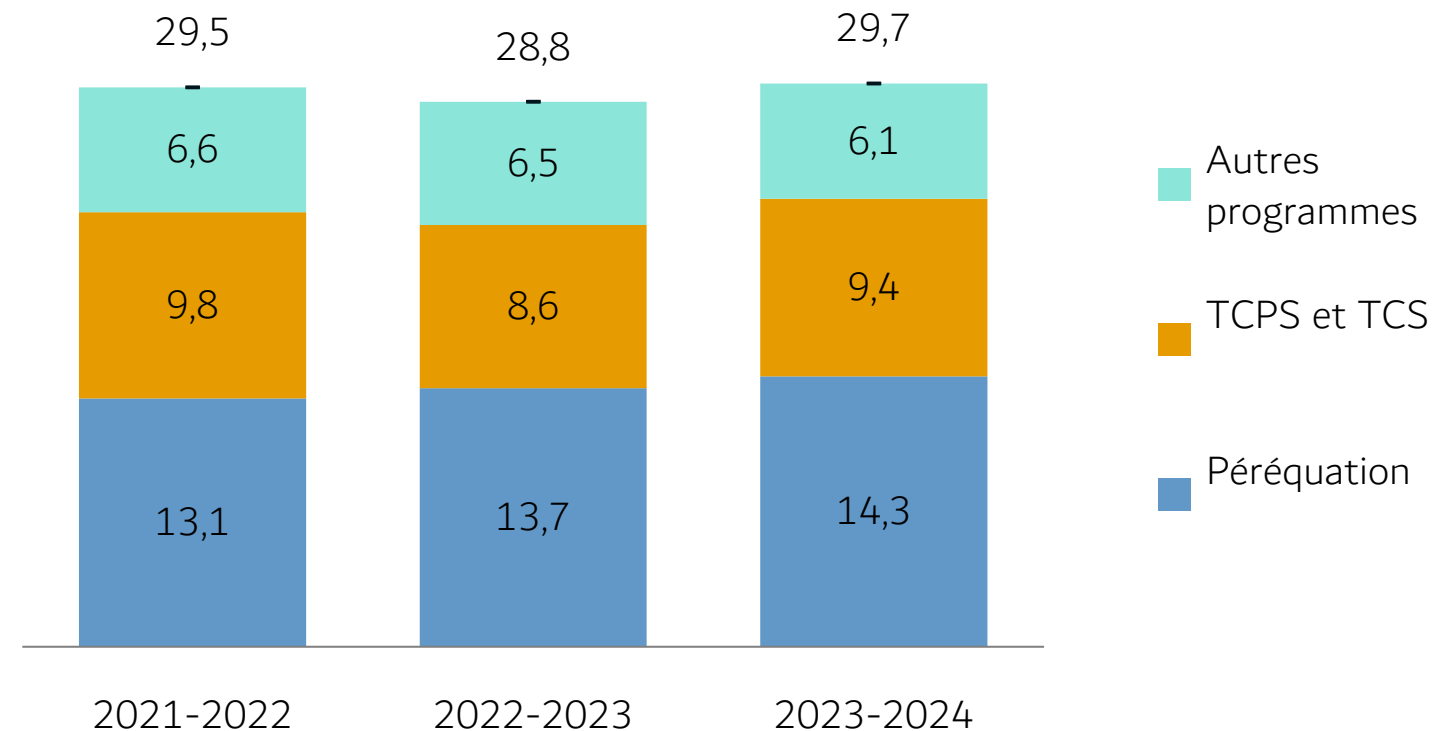


Autres revenus autonomes
(en milliards de \$)



- La composante « autres programmes » des transferts fédéraux inclut notamment l'entente asymétrique sur les services de garde, 6,0 G\$ sur cinq ans (jusqu'en 2025-2026). Le montant pour 2021-2022 est de 660 M\$.
- Le revenus de transferts fédéraux totaux diminuent en 2022-2023 en raison de versements ponctuels COVID-19 inclus en 2021-2022.
- Les montants prévus pour la péréquation ne montrent pas de diminution en 2022-2023, contrairement à ce qu'indiquait le Point sur la situation économique et financière de novembre 2021.

Transferts fédéraux (en milliards de \$)



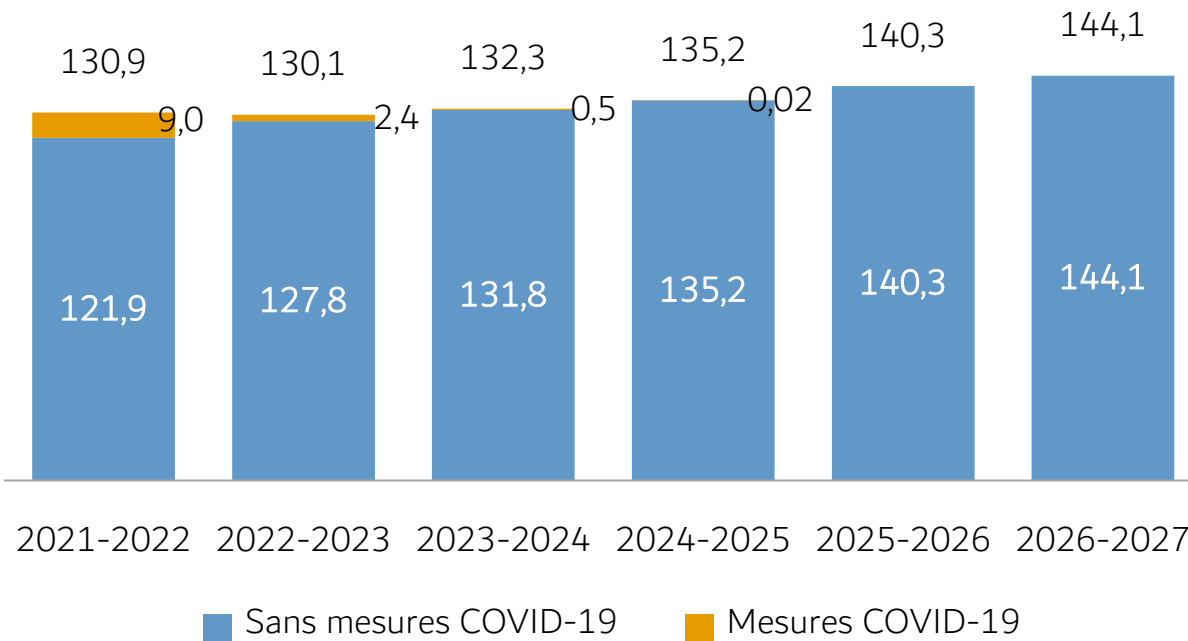
TCS = Transferts pour la santé

TCPS = Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux

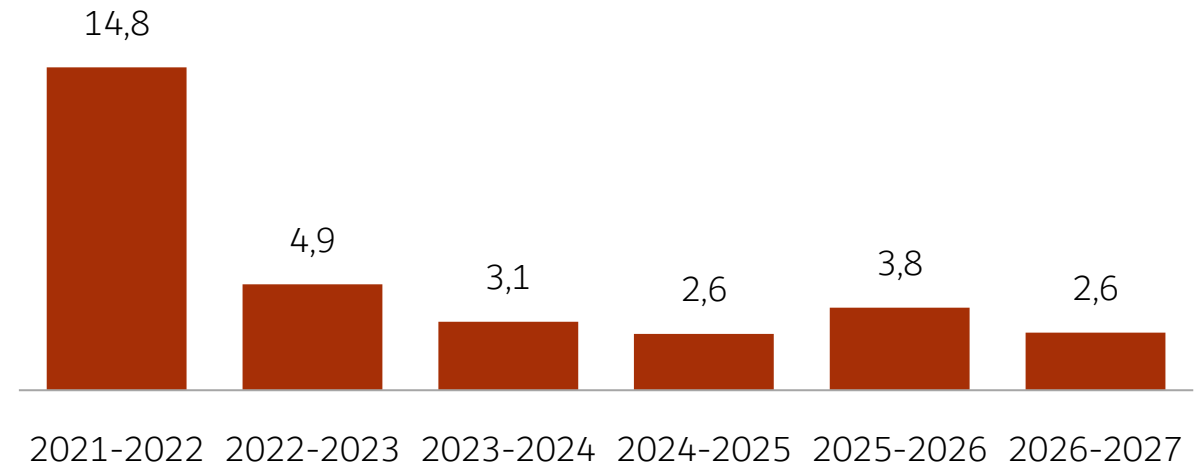
Dépenses de portefeuilles

- Les dépenses de portefeuilles qui incluent les mesures COVID-19 décroissent en 2022-2023.
- Toutefois, en excluant les mesures COVID-19, les dépenses de portefeuilles augmentent plutôt de 4,9 % pour la même année.

Dépenses de portefeuilles (en milliards de \$)



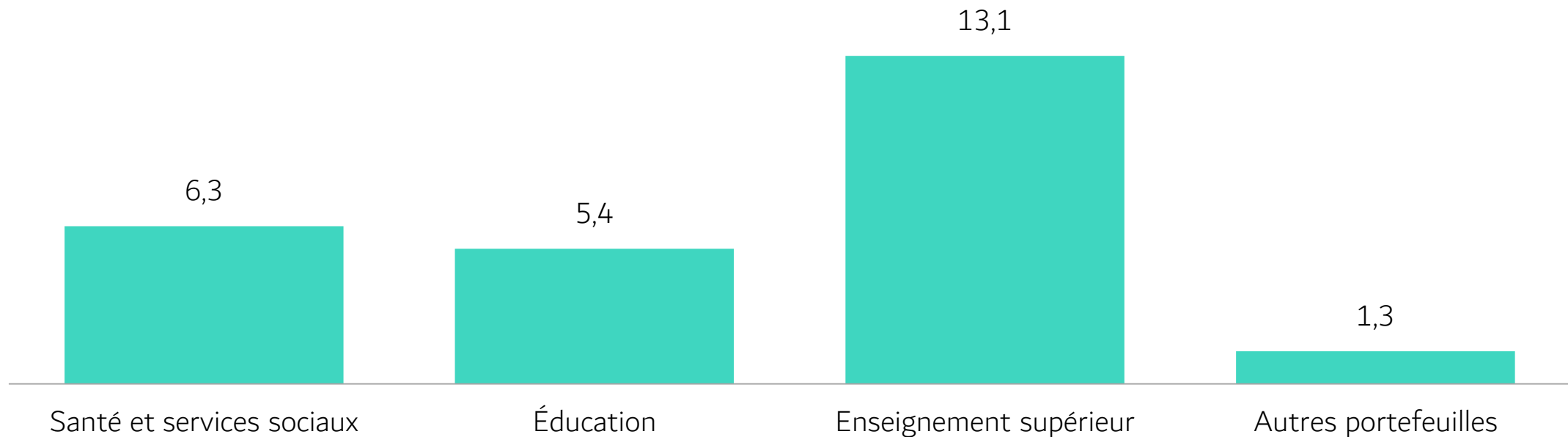
Taux de croissance annuel des dépenses de portefeuilles, excluant les mesures COVID-19 (en %)



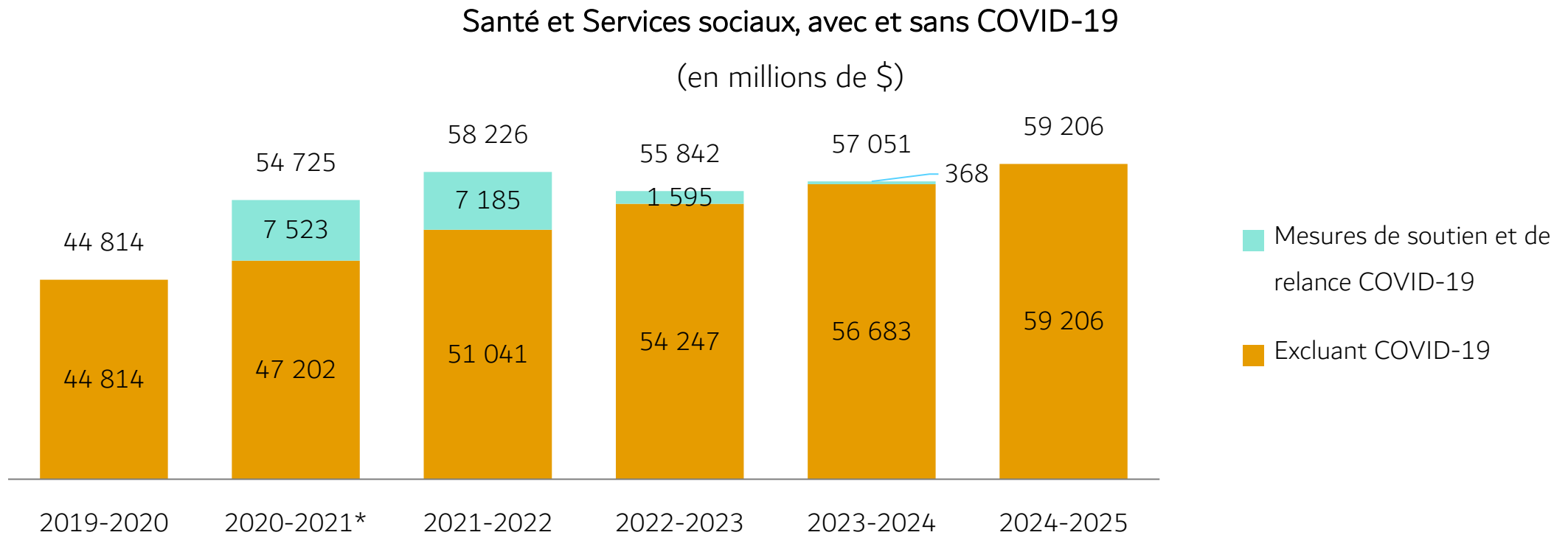
Croissance des dépenses de portefeuilles

- Le taux de croissance des dépenses par portefeuille en 2022-2023 montre une croissance plus élevée que la croissance du PIB de 2022 (6,4 %) uniquement pour le portefeuille « Enseignement supérieur ».

Taux de croissance des dépenses par portefeuille,
2022-2023 (en %, excluant les mesures COVID-19)



- Les mesures de soutien et de relance COVID-19 dans le portefeuille Santé et Services sociaux atteindront 7,2 G\$ en 2021-2022. L'année 2023-2024 serait la dernière année qui inclut un montant pour mesures COVID-19 dans ce portefeuille.
- En comparant 2024-2025 (année post-COVID) à 2019-2020 (année pré-COVID), on obtient un taux de croissance annuel moyen de 5,7 %.



* La donnée « Excluant COVID-19 » de 2020-2021 est tirée du Budget 2021.

Coût de maintien des services

- Le coût de maintien* des services représente l'augmentation budgétaire nécessaire pour assurer le même niveau de service, d'une année à l'autre (3,0 G\$ en 2022-2023).
- L'écart entre le coût de maintien et les dépenses de programmes prévues dans le budget, lorsqu'il est positif, représente un ajout aux programmes ou une augmentation de services → augmentation de service de près de 7,0 G \$ en 2022-2023 (ou 7,7 % par rapport aux dépenses de programmes de 2021-2022).

		Total (en M\$)	Santé et Services sociaux	Éducation et Enseignement supérieur
Dépenses de programmes réalisées en 2021-2022	(A)	91 168	45 707	23 309
Coût de maintien des services	(B)	3 034	1 941	690
Coût des programmes maintenus en 2022-2023	(C) = (A + B)	94 202	47 648	23 999
(variation en % par rapport à 2021-2022)		3,3	4,2	3,0
Dépenses de programmes annoncées en 2022-2023	(D)	101 196	48 586	25 496
(variation en % par rapport à 2021-2022)		11,0	6,3	9,4
Ajout aux programmes	(D-C)	6 994	938	1 497
(hausse en % par rapport à 2021-2022)		7,7	2,1	6,4

Source : Conseil du trésor (2022) *Stratégie de gestion des dépenses et Renseignements supplémentaires - Budget de dépenses 2022-2023*, vol. 1, p. 13.

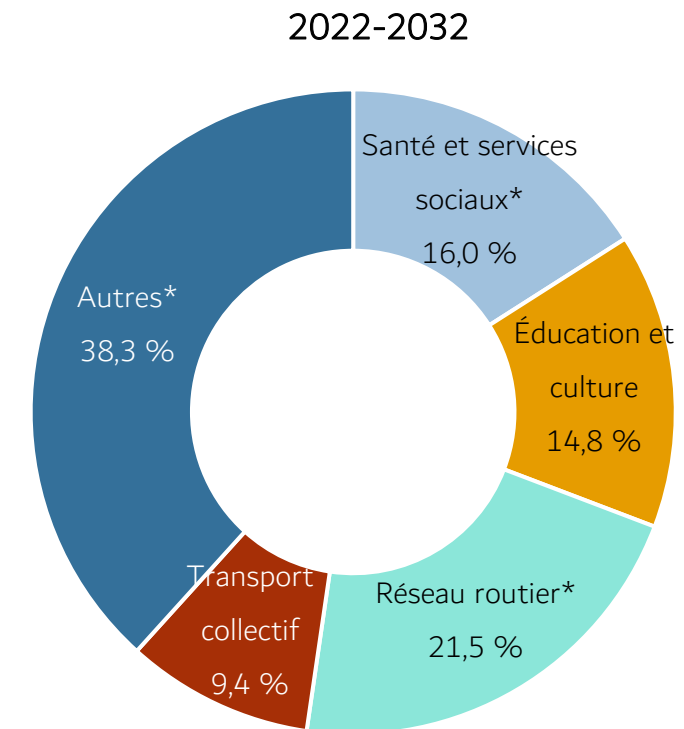
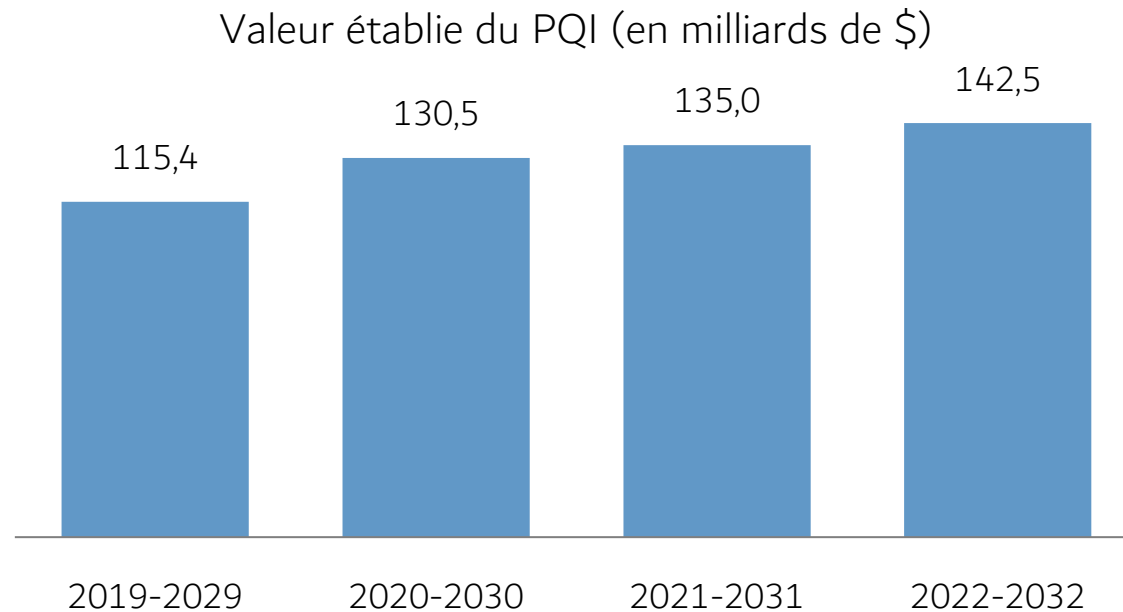
Dépenses de portefeuilles ou dépenses de programmes ?

- Les dépenses de portefeuilles
- = Dépenses de programmes (celles des ministères)
 - + Autres dépenses
 - = Dépenses des entités financées par leurs revenus propres
 - + Dépenses financées par le régime fiscal

* L'évaluation du coût de maintien du niveau de services ne tient pas compte des mesures mises en œuvre en raison de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, puisque la majorité de celles-ci sont de nature temporaire.

Plan québécois des infrastructures (PQI)

- Le PQI planifie les investissements du Québec sur un horizon de 10 ans.
- Le PQI 2022-2032 s'élève à 142,5 G\$.
- C'est le réseau routier qui obtient la plus grande part avec 21,5 %.

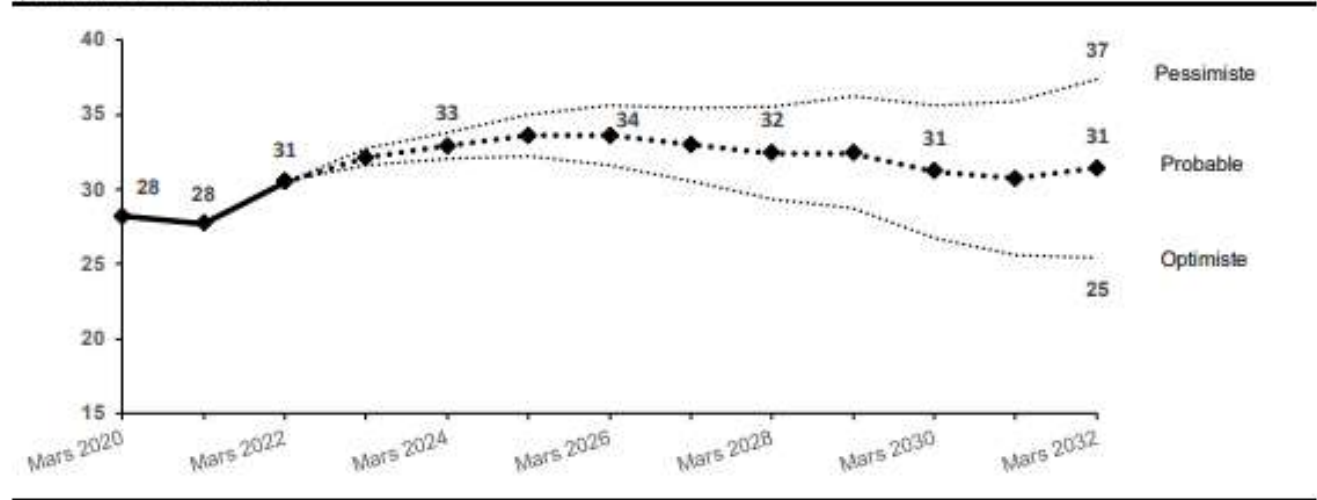


* Contient la portion de l'enveloppe centrale pour la réalisation de projets majeurs à l'étude spécifiquement réservée à ces secteurs.

Plan québécois des infrastructures (PQI)

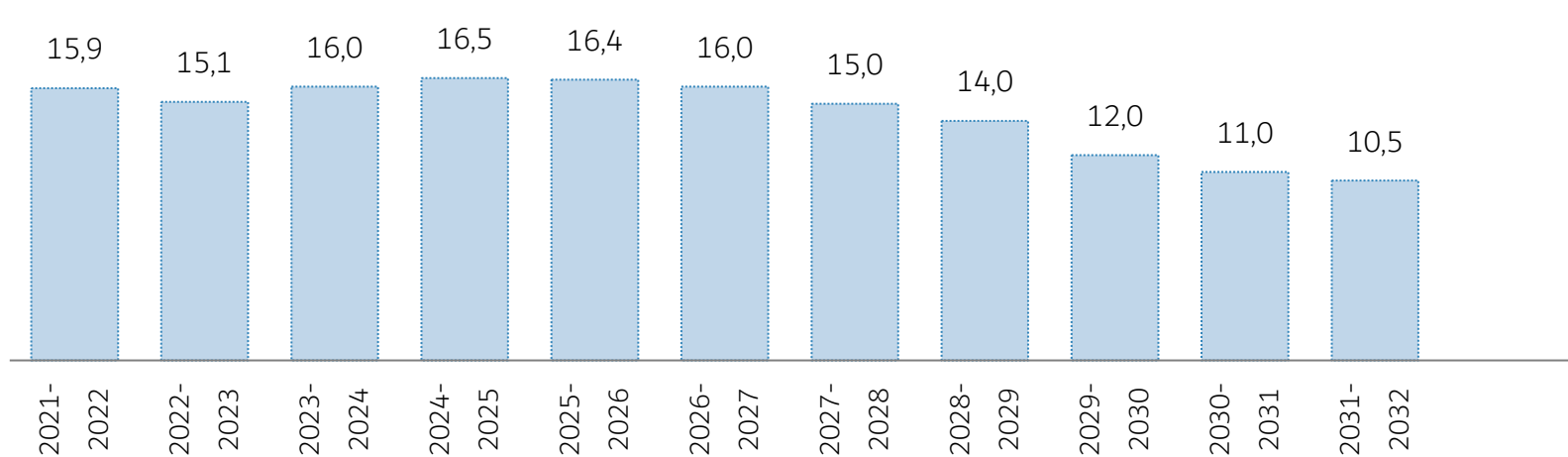
- Le déficit de maintien des actifs (DMA) associé aux infrastructures en mauvais état appartenant aux organismes publics est évalué à 30,6 G\$ en mars 2022.

Évolution anticipée du DMA des organismes publics
(en milliards de dollars)



- Avec l'accélération des investissements en infrastructures, 56 % de ceux prévus au PQI 2022-2032 sont planifiés dans les 5 premières années.

Investissements annuels (en milliards de \$)

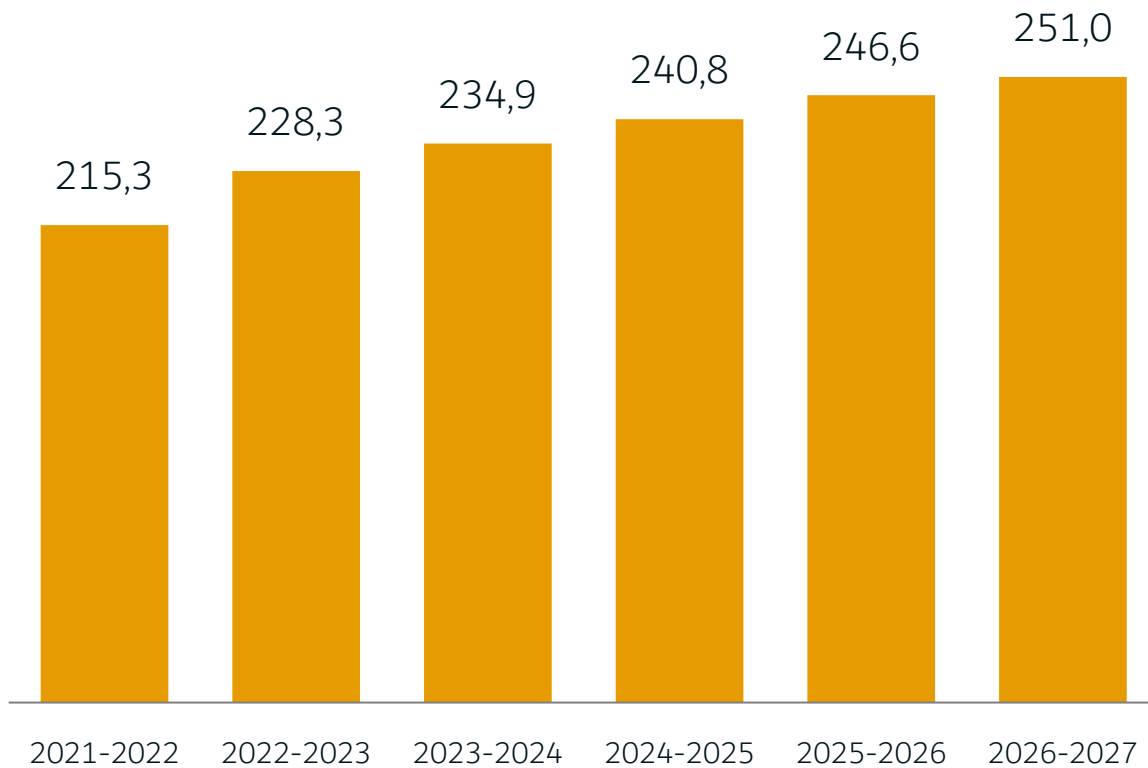


Dettes brute et service de la dette

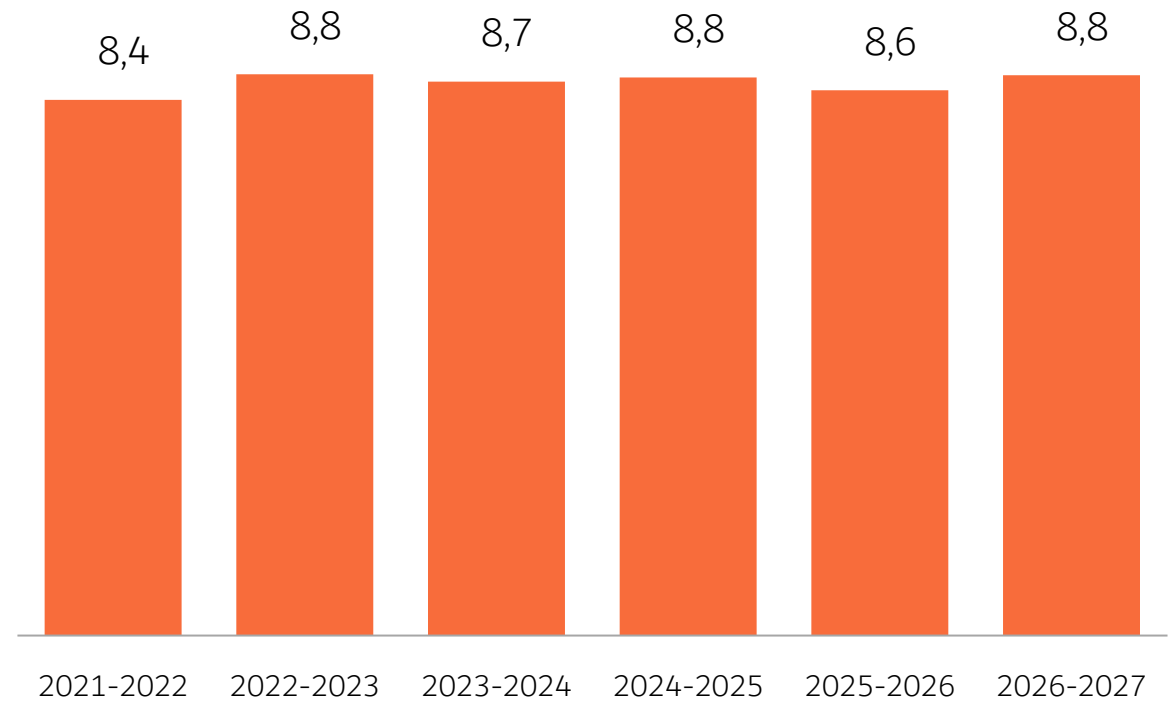
- La dette brute atteindra 228,3 G\$ au 31 mars 2023.

- Le coût total des intérêts payés sur cette dette reste stable pendant l'ensemble de la période de projection.

Dettes brute (en milliards de \$)



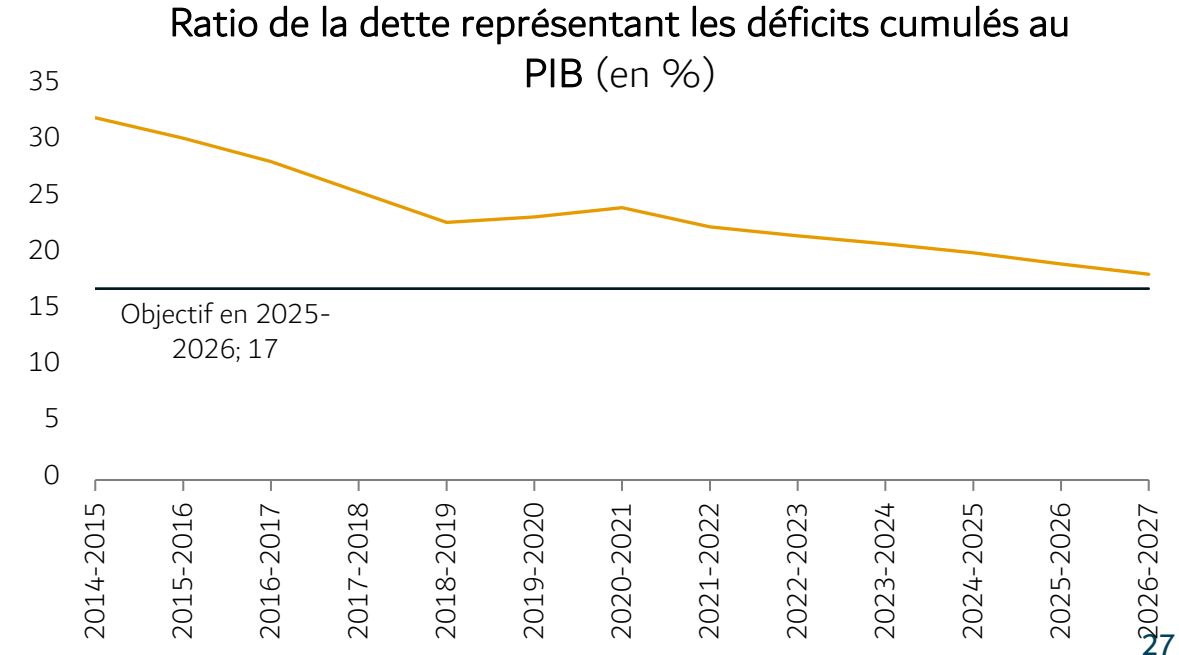
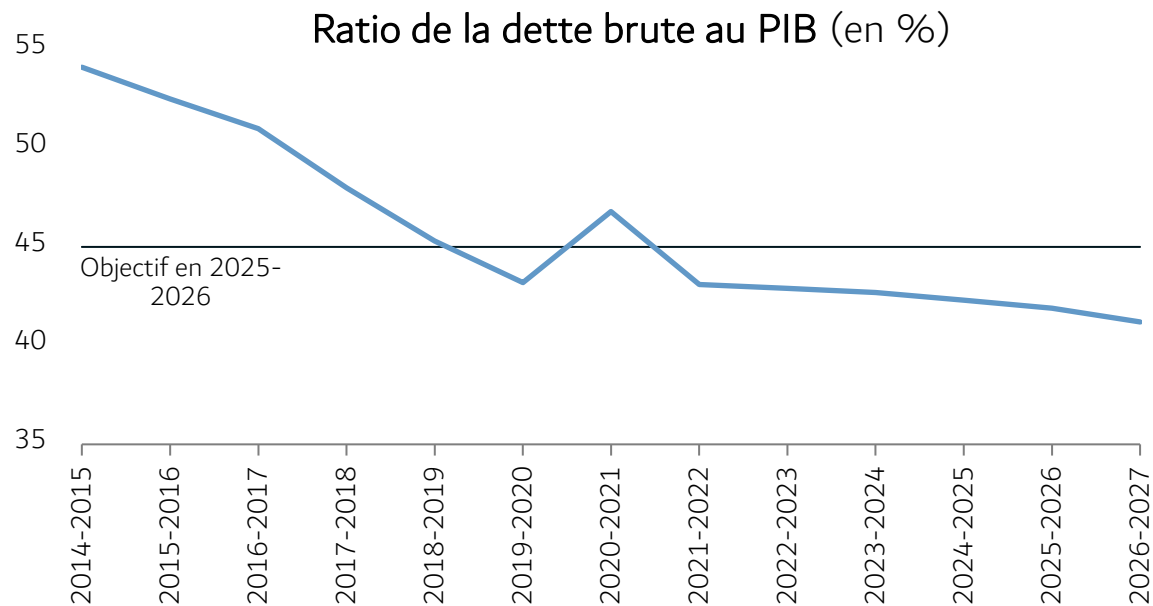
Service de la dette (en milliards de \$)



Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations



- Le Budget montre que le ratio de la dette brute au PIB atteindrait maintenant 41,9 % au 31 mars 2026. En fait, le ratio serait sous la cible de 45 % de la Loi dès 2021-2022.
- Toutefois, malgré les améliorations notables, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB atteindrait 19,2 % au 31 mars 2026. L'objectif de la Loi étant de 17 %, la cible ne serait pas atteinte.
- Le gouvernement proposera des changements à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations dans le Budget 2023-2024. Un nouvel objectif de réduction de la dette couvrant les 10 ou 15 prochaines années sera alors fixé.

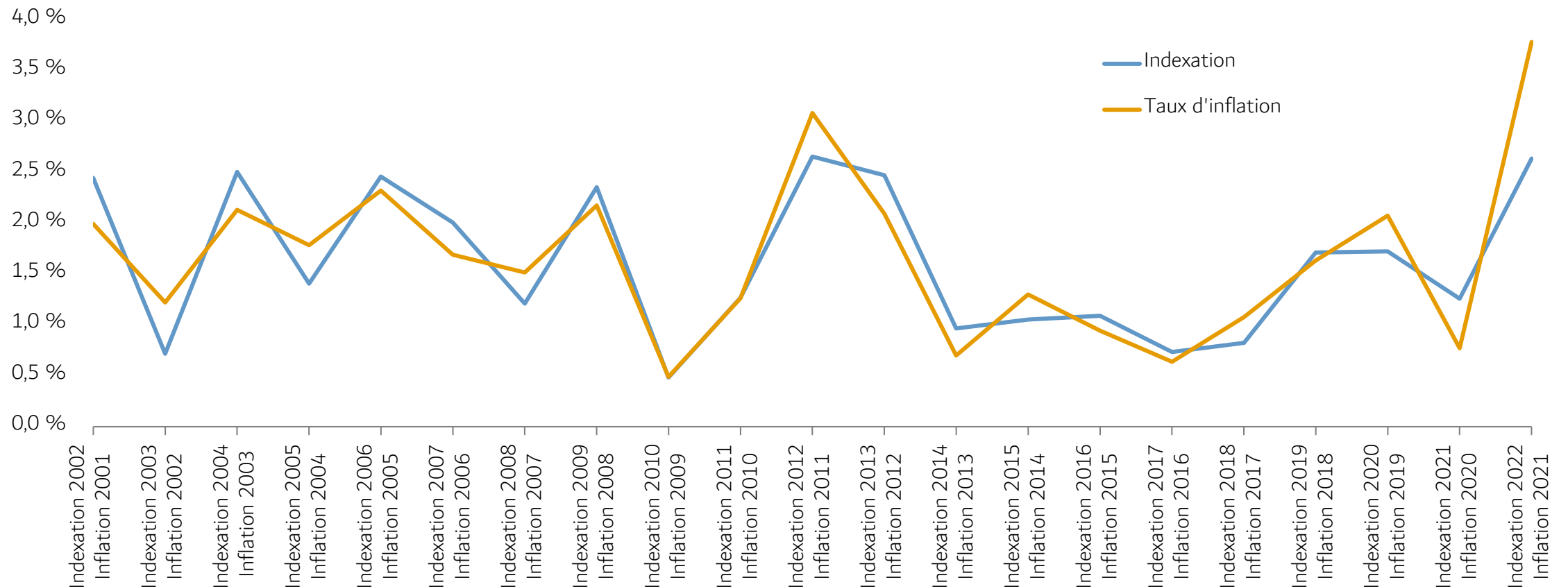




Faits saillants
**Mesures budgétaires et
fiscales touchant les particuliers**
Budget 2022-2023 du Québec

Indexation du régime d'imposition du Québec

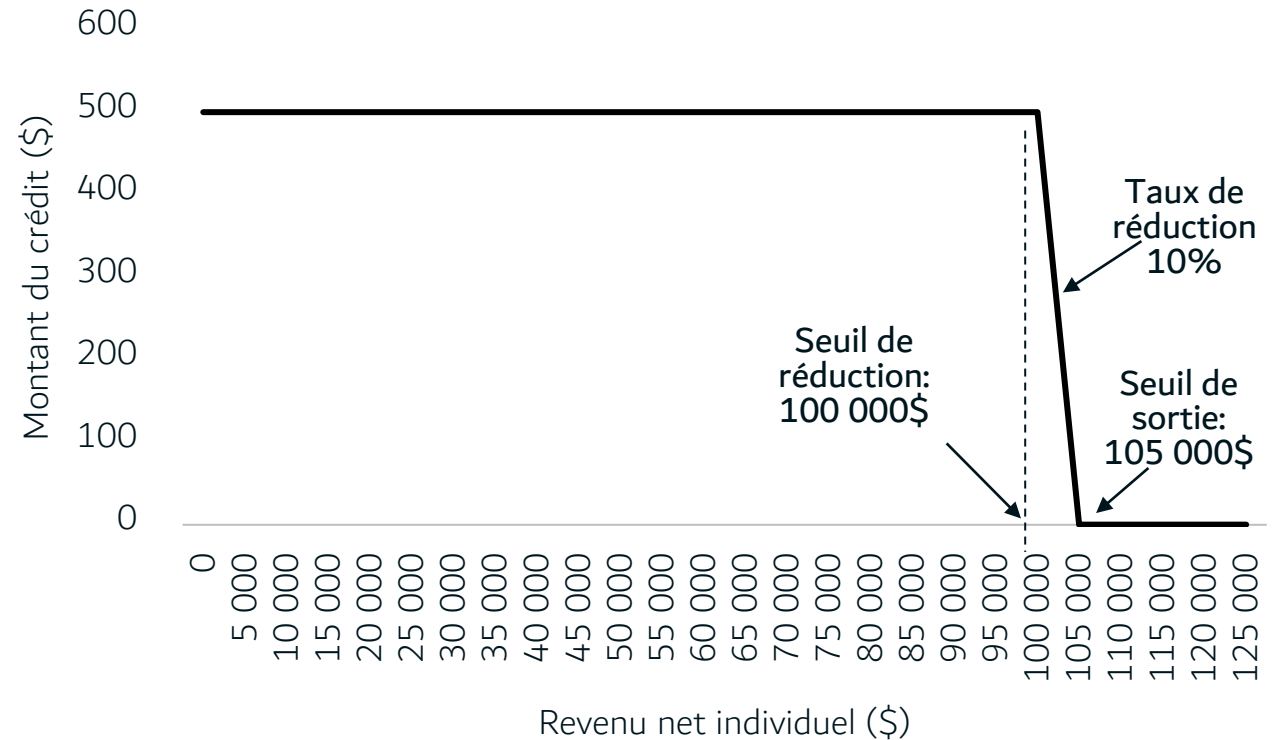
- Le régime d'imposition indexé au Québec sans interruption depuis 2002.
- Le taux d'indexation est calculé par la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) sans l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif entre la période de douze mois se terminant le 30 septembre et celle prenant fin le 30 septembre de l'année précédente ➔ décalage entre l'inflation et l'indexation.



Crédit d'impôt remboursable attribuant un montant ponctuel pour pallier la hausse du coût de la vie

- Montant maximum de 500 \$ par personne.
 - Réduction au taux de 10 % entre 100 000 \$ et 105 000 \$ de revenu net individuel basé sur le revenu de l'année 2021.
- Critères : Avoir 18 ans et plus au 31 décembre et résider au Québec.
- Versement automatique par Revenu Québec sur production de la déclaration de revenu 2021
- 6,4 millions de bénéficiaires.
- Impact financier : 3,2 G\$.

Variation du montant ponctuel pour pallier la hausse du coût de la vie en fonction du revenu



Pourquoi 500 \$ pour le Crédit d'impôt remboursable attribuant un montant ponctuel pour pallier la hausse du coût de la vie ?



- Le crédit vise à compenser la différence entre l'inflation prévue pour 2022 et l'indexation des paramètres du régime fiscal de 2022

Inflation prévue	4,65 %
Indexation annoncée	2,64 %
Écart à compenser	2,01 points de %

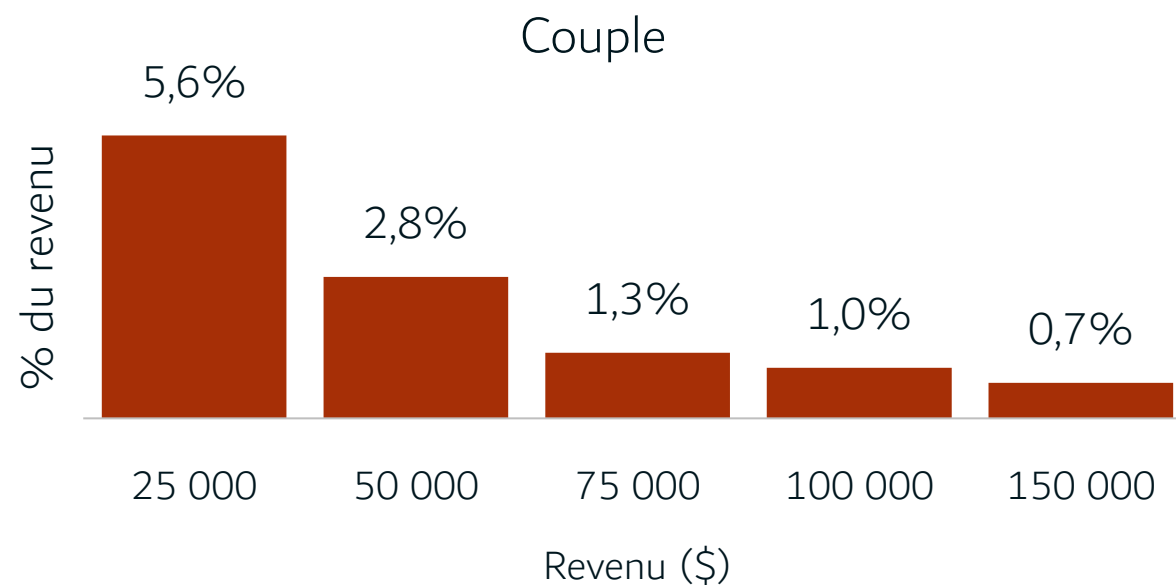
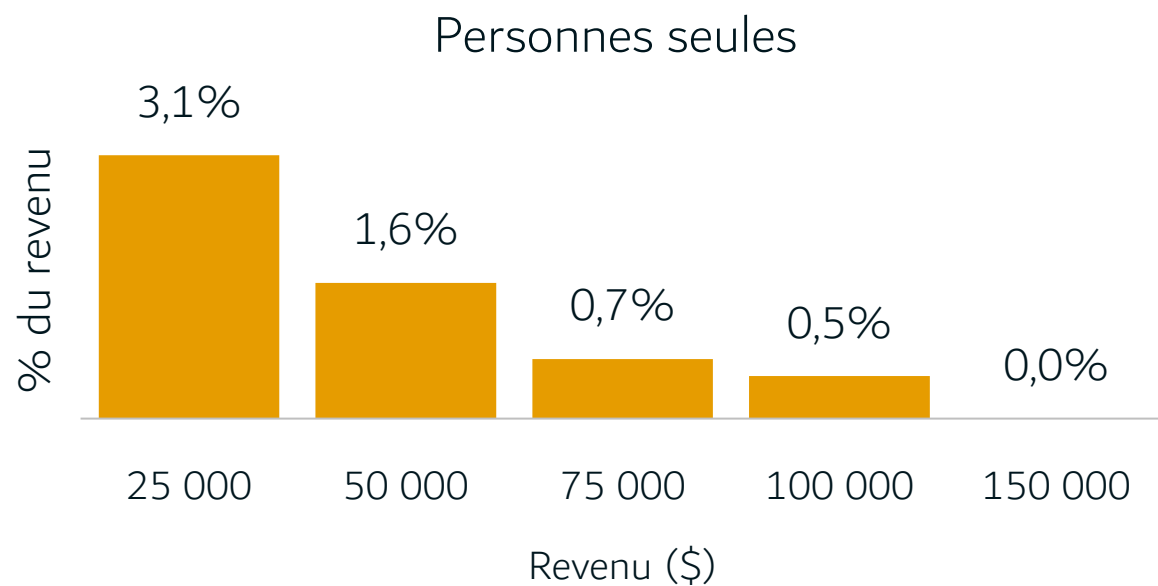
- Cet écart est appliqué à la mesure du panier de consommation (MPC), une mesure du coût d'un panier de biens et services de base

Coût du panier de base estimé pour 2021	21 497 \$
x Écart à compenser	2,01 %
= Compensation	432 \$

Aides ponctuelles pour tenir compte du coût de la vie – 2022



- *Point sur la situation économique et financière du Québec* = mise en place la Prestation exceptionnelle pour le coût de la vie d'un montant de 400 \$ pour les couples et de 275 \$ pour les personnes vivant seules admissibles au Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité .
- *Budget 2022* = mise en place du Crédit d'impôt remboursable attribuant un montant ponctuel pour pallier la hausse du coût de la vie d'un maximum de 500\$ par individu.
- L'effet combiné des mesures profite davantage aux ménages à faible revenu en proportion de leurs revenus.



- Pérennisation du crédit pour don important en culture,
 - La date limite pour effectuer un don admissible au crédit (1^{er} janvier 2023) sera retirée de la loi, le crédit devient donc permanent.
 - Coût de la mesure : 0,7 M\$ /an à partir de 2023-2024

- Prolongation du crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles.
 - La date limite pour conclure une entente pour des services admissibles est prolongée de 5 ans, jusqu'au 31 mars 2027.
 - Coût de la mesure : 38 M\$ entre 2022-2023 et 2026-2027.

- Prolongation de la prise en charge des intérêts sur les prêts étudiants par le gouvernement pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.
 - Coût de la mesure : 144 M\$ entre 2021-2022 et 2022-2023.



Faits saillants
**Mesures budgétaires et
fiscales touchant les sociétés**
Budget 2022-2023 du Québec

Prolongation de la bonification temporaire du crédit d'impôt relatif à l'investissement et à l'innovation (C3i)

- Pour acquisition de matériel de fabrication/transformation, matériel électronique universel de traitement de l'information, et certains logiciels de gestion.
 - Dépenses excédant 12 500 \$ par bien pour du matériel de fabrication et de transformation/ 5 000 \$ par bien pour du matériel informatique ou un logiciel de gestion;
 - Remboursable pour les sociétés dont l'actif et le revenu brut n'excèdent pas 50 M\$, non remboursable pour les sociétés dont l'actif ou le revenu brut est égal ou supérieur à 100 M\$.

Taux du crédit d'impôt relatif à l'investissement et à l'innovation
(en pourcentage)

Territoire où le bien est acquis pour être utilisé principalement	Taux applicables après le 10 mars 2020 et avant le 26 mars 2021	Taux applicables après le 25 mars 2021 et avant le 1^{er} janvier 2024	Taux applicables après le 31 décembre 2023 et avant le 1^{er} janvier 2025
Territoire à faible vitalité économique	20	40	20
Territoire à vitalité économique intermédiaire	15	30	15
Territoire à haute vitalité économique	10	20	10

- Taux du crédit doublé pour une année additionnelle, jusqu'au 31 décembre 2023.
- Coût de la mesure : 156 M\$ pour les années 2023-2024 à 2026-2027.

Refonte de mesures écofiscales « incitatives »



- Crédit d'impôt remboursable pour production de biocarburant.
 - Élargissement de 3 crédits actuellement consentis pour la production d'éthanol, d'éthanol cellulosique et de biodiésel à d'autres carburants à faible intensité carbone, produits à partir de matières admissibles (matière organique; matière résiduelle ou monoxyde de carbone, dioxyde de carbone).
- Prolongation et modification du crédit d'impôt remboursable pour la production d'huile pyrolytique au Québec (décomposition thermique de la biomasse).
 - Plafond mensuel de litres admissibles au crédit augmenté.
- Dans les deux cas, le taux du crédit augmente lorsque l'utilisation des biocombustibles permet une réduction accrue des émissions de GES.
- Les nouveaux crédits d'impôt remplaceront ceux venant à échéance le 31 mars 2023.
- Coût des mesures : 52,4 M\$ pour les années 2024-2025 à 2026-2027.

- Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI).
 - Support financier visant à consolider le secteur de la recherche et de la science par divers moyens:
 - accès à des infrastructures de recherche de pointe;
 - faciliter l'accès des entreprises aux experts de la recherche et de l'innovation;
 - commercialisation des innovations.
 - 1,3 G\$ entre 2022-2023 et 2026-2027
 - 500 M\$ seront réservés à des fonds de capital d'investissement.

- Initiatives dans le cadre de la politique bioalimentaire 2018-2025.
 - Notamment pour le financement de projets d'investissements en transformation alimentaire, autonomie alimentaire et agriculture.
 - 562 M\$ entre 2022-2023 et 2024-2025.



Et aussi

Budget 2022-2023 du Québec

Actualisation du Plan pour une économie verte



- Le nouveau plan de mise en œuvre sur 5 ans bénéficie de 1 G\$ de plus que le plan précédent en raison des revenus additionnels provenant du SPEDE

Comparaison des dépenses prévues pour le Plan de mise en œuvre 2021-2026 et le Plan de mise en œuvre 2022-2027 (en millions de dollars)

	Dépenses prévues
Plan de mise en œuvre 2021-2026	6 654
Plan de mise en œuvre 2022-2027	7 647
ÉCART	+993

- Le secteur des transports est toujours priorisé pour lutter contre les changements climatiques : 3,5 G\$ de dépenses sur les 7,6 G\$ prévues.

- Le rabais maximal du programme est abaissé à partir du 1^{er} avril 2022 :
 - De 8 000 \$ à 7 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques neufs;
 - De 8 000 \$ à 5 000 \$ pour les véhicules hybrides rechargeables neufs;
 - De 4 000 \$ à 3 500 \$ pour les véhicules entièrement électriques d'occasion.
- Les paramètres applicables à compter du 1^{er} avril 2023 seront connus plus tard.
- L'ajustement vise à refléter la réduction du prix des véhicules électriques par rapport aux véhicules à combustion.

- Appui offert aux personnes immigrantes pour l'apprentissage du français
 - 198,3 M\$ entre 2022-2023 et 2026-2027.
- Dessertes régionales accessibles en transport aérien régional
 - 234 M\$ entre 2022-2023 et 2026-2027.
- Infrastructures régionales de transport terrestre
 - 114,2 M\$ entre 2021-2022 et 2023-2024.
- Accompagnement aux régions touristiques et entreprises
 - 102 M\$ entre 2021-2022 et 2025-2026.
- Appui ciblé aux domaines culturels pour pallier les effets de la COVID-19
 - 136,6 M\$ entre 2022-2023 et 2024-2025.



Et après

Et après ?



Pour consulter le Budget 2022-2023 du Québec

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/>



**Conférence du ministre des Finances,
Eric Girard sur son budget.**

Animation : Luc Godbout et
Sébastien McMahon

**Vendredi 8 avril 2022
de 12 h 00 à 13 h 00**

Pour plus de détails et pour inscription:
<http://cerclefinanceduquebec.com/activites-et-conferences-cercle-finance/223>



Prochaine activité de la Chaire →
Midi-conférence, le **27 avril 2022** à 12 h 00

Le défi environnemental ici et ailleurs

Conférenciers : François Delorme et Johanne Whitmore

Animation : Yves St-Maurice

<https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/en-route-vers-les-elections-du-quebec-2022-les-enjeux-de-finances-publiques/#activite-27-avril>

Dans le cadre de

***En route vers les élections du Québec 2022 :
les enjeux de finances publiques***

En route vers les élections du Québec 2022 : les enjeux de finances publiques

Une conférence par mois, de mars à septembre, pour alimenter la réflexion sur différents enjeux de finances publiques

Thèmes : Environnement, Santé, Marché du travail, Économie, ...

Conférencières, conférenciers, animatrices, animateurs :

François Delorme



Luc Godbout



Stéphanie Grammond



Catherine Haeck



Marie-Hélène Jobin



Louis Lévesque



Sylvie Ratté



Suzie St-Cerny



Yves St-Maurice



Susan Usher



Johanne Whitmore

